

Écrit par le 23 juillet 2024

Une nouvelle version pour l'application 'Chemins des Parcs'



Avec le soutien de la [Région Sud](#), les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont ceux du Luberon et du Mont Ventoux dans le Vaucluse, viennent de mettre en ligne la dernière version de l'application mobile 'Chemins des Parcs'.

Gratuite, cette nouvelle version de l'appli est plus complète, plus performante mais aussi plus simple d'utilisation. Y sont répertoriées 298 idées de balades et randonnées à pied, à vélo, à VTT et à cheval dans les Parcs des Alpilles, des Baronnies provençales, de Camargue, du Luberon, du Mont-Ventoux, des Préalpes d'Azur, du Queyras, de la Sainte-Baume et du Verdon.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Pour plus de lisibilité, l'appli présente une cartographie intégrée avec 'OpenTopoMap' et comprend de nombreuses fonctionnalités utiles aux randonneurs : durée, difficulté, dénivelé, pas à pas, carte, profil altimétrique, recommandations, etc. Sont également recensés les points d'intérêt remarquables (mosaïque de paysages, patrimoine rural, faune et flore remarquables, de la Provence aux Alpes) et des notifications pour alerter de la présence d'un patrimoine remarquable à proximité de l'itinéraire choisi. L'appli est disponible en français, anglais ainsi qu'en italien.

www.cheminsdesparcs.fr

Mont-Ventoux : Le Parc naturel régional est né !



En février dernier le Président de la République, Emmanuel Macron, avait annoncé la création de 4 nouveaux Parcs naturels régionaux dont celui du Mont-Ventoux. La labellisation du 9^{ème} Parc de la Région

Ecrit par le 23 juillet 2024

Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur vient d'aboutir et avec la signature du décret par le 1er ministre. Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux est né !

«Depuis plus de 10 ans, le projet du Parc naturel régional du Mont-Ventoux était dans une situation de statu quo, a relevé Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Président de Régions de France. La création de ce Parc s'inscrit pleinement dans notre Plan climat, 'une COP d'avance' auquel nous consacrons 30 % de notre budget en 2020, soit 1,5 milliard d'euros. Ce nouveau label contribuera à protéger l'environnement, le patrimoine, la culture, tout en soutenant les activités économiques et le bien vivre des habitants. La signature de ce décret vient conforter et reconnaître un projet audacieux et visionnaire au service d'un des territoires les plus emblématiques de la région Sud.»

Protéger le patrimoine naturel

Une nature exceptionnelle, des paysages diversifiés, le Ventoux est labellisé Réserve de biosphère par l'Unesco (organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) en 1990. Il doit son identité forte aux hommes qui ont fait de son ascension une véritable épopée ainsi qu'aux habitants qui travaillent et vivent dans les villes et villages de la plaine du Comtat au plateau de Sault, des gorges de la Nesque à la vallée du Toulourenc, du pays de Vaison aux monts de Vaucluse. Tous sont conscients de la nécessité de protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels de leur territoire qui en outre abrite de nombreuses productions agricoles déjà reconnues par 11 AOC et AOP et 9 IGP (appellation d'origine contrôlée ; protégée ; indication géographique protégée), mission qui sera portée par le Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Les communes classées

Les communes classées sous la dénominations Parc naturel régional du Mont-Ventoux sont : Aubignan, Aurel, Bédoin, Blauvac, Brantes, Caromb, Carpentras, Crestet, Crillon-le-Brave, Entrechaux, Faucon, Flassan, Le Barroux, Le Beaucet, Malaucène, Malemort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Monieux, Mormoiron, Pernes-les-Fontaines, Puyméras ■ Saint-Christol d'Albion, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Pierre-de-Vassols, Saint-Trinit, Sault, Savoillans, Vaison-la-Romaine, Velleron, Venasque, Villes-sur-Auzon.

Le PNR du Mont-Ventoux en chiffres

88 215 habitants ; 1990 : Labellisé Réserve de Biosphère par l'Unesco ; 1 909m : c'est le point culminant du Mont-Ventoux ; 859 km² ; La réserve de biosphère du Mont-Ventoux abrite plus de 150 espèces d'oiseaux nicheurs, 1500 espèces végétales et quelque 500 espèces de lépidoptères dont le Machaon ou l'Apollon, emblématique papillon mis en danger par le réchauffement climatique ; 58 % espaces naturels ; 33 % espaces agricoles ; 9 % espaces urbains ; 35 communes vauclusiennes ; 5 collectivités membres : Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département de Vaucluse, Communauté d'agglomération Ventoux Comtat-Venaissin, Communautés de communes Ventoux Sud et Vaison Ventoux.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un PNR est un projet de territoire qui vise à protéger et valoriser mais sans interdire. C'est un territoire rural habité et vivant dont l'équilibre peut être fragilisé par une pression urbaine et touristique fortes et par une dévitalisation rurale. Il est reconnu au niveau régional et national pour la grande qualité de son

Ecrit par le 23 juillet 2024

patrimoine naturel, culturel et pour ses paysages. La structure est pilotée par le Syndicat mixte de gestion du Parc du Mont-Ventoux dirigé par le Comité Syndical qui décide et vote les budgets et les programmes d'actions définis dans la Charte. Les commissions techniques mixtes sont ouvertes aux personnes de la société civile ; responsables d'association, experts, professionnels.

Mont-Ventoux : la réhabilitation de son sommet démarre



Le Mont-Ventoux, très prisé par les touristes comme les habitants du cru avec plus de 700 000 visiteurs par an entre le printemps et l'automne méritait de retrouver toutes ses qualités paysagères et environnementales. Ce sera chose faite puisque le Département de Vaucluse a commandité les travaux de réhabilitation de son sommet, investissant, avec ses partenaires financiers, 3,406M€ dans cette opération séduction.

Un projet élaboré avec le Syndicat mixte du Mont Ventoux

Le projet de réhabilitation, élaboré en collaboration avec le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux Durable, sera évolutif dans le temps afin de mieux organiser les flux d'usagers, de restaurer les milieux naturels altérés par la fréquentation afin de favoriser la redécouverte de son patrimoine naturel et culturel.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Les travaux

Les travaux d'amélioration de la fonctionnalité du site et de la gestion des flux auront lieu du printemps à l'automne 2020 et ceux de requalification écologique et paysagère du printemps à l'automne 2021.

Au chapitre des finances

Ceux-ci se montent à 3,406M€ financés à un peu plus de 60% par Le conseil départemental de Vaucluse, maître d'ouvrage, les partenaires financiers étant l'Union européenne (Feder) à hauteur de 250 000 €, soit 7,34 % ; l'Etat (FNDAT CPER et Cima) pour 500 000€, soit 14,68 % et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 600 000€, soit 17,62 % de l'ensemble de la réalisation.

Dans le détail

Les travaux ont pour objet de conforter la ligne de crête, de créer des espaces piétons, cyclistes et automobiles et, des lieux de repos et de contemplation. Le parvis de l'observatoire sera rendu aux piétons et aux cyclistes au printemps 2021, en supprimant son accès aux voitures bénéficiant d'un revêtement plus adapté aux contraintes météorologiques. La restauration du mur de soutènement du parvis permettra de le libérer entièrement des voitures. La circulation se fera désormais à double sens, en contre-bas, sur la RD974.

Création de degrés du Ventoux

Parallèlement, la création de degrés du Ventoux, un escalier permettant aux piétons d'accéder directement au sommet, depuis le Belvédère de Provence, limitera les cheminements sauvages dans le pierrier trop impacté.

Accès au belvédère des Alpes

L'accès au Belvédère des Alpes depuis le parvis, sera sécurisé pour les piétons et les cyclistes. Des systèmes de contention limiteront le stationnement sauvage et protégeront les milieux naturels impactés. Enfin, des places de stationnement gratuites seront conservées le long de la RD 974, permettant de maintenir des capacités équivalentes à celles d'aujourd'hui. Ces importants travaux portant sur une superficie limitée, la route devra être coupée durant cette période et l'espace disponible au sommet sera fortement contraint.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Restauration et mise en valeur des milieux naturels

La seconde phase de travaux consacrée à la restauration et à la mise en valeur des milieux naturels se déroulera d'avril à octobre 2021, avec une circulation rétablie, toute ou partie, sur la RD 974. Elle consistera en un nettoyage complet du site, en la restauration des pierriers et en la mise en place d'une nouvelle signalétique.

Restrictions d'accès au sommet

L'accès au Mont Serein ainsi qu'au Chalet Reynard seront maintenus à tous les véhicules dans des conditions normales pendant la durée du chantier. Au-delà, pour des questions de sécurité, plusieurs dispositions ont été mises en œuvre depuis avril et durant les travaux de l'année.

Pour les véhicules motorisés

La route (RD 974) restera fermée aux véhicules motorisés dans les deux sens au sommet du Mont Ventoux, depuis le Col des Tempêtes côté sud et depuis le Radôme côté nord. Ils pourront accéder au Mont Serein (Ventoux nord) depuis Malaucène et au Chalet Reynard (Ventoux sud) depuis Bédoin. S'il est conseillé aux conducteurs de voitures et de motos de stationner leurs véhicules au niveau de ces deux sites, les cars, bus et camping-cars en auront de leur côté l'obligation, les demi-tours au Col des Tempêtes ou au Radôme n'étant plus techniquement possibles.

Pour les cyclistes et les piétons

Les cyclistes et les piétons pourront accéder au sommet du Mont Ventoux que ce soit par le nord ou le sud, cependant ils devront être vigilants entre le Col des Tempêtes et le Radôme car le tronçon comportera une zone de travaux. En raison du chantier, la largeur disponible sur le parvis (au sommet) ne permettra pas le passage de cyclistes groupés.

Pour les commerces et restaurants du sommet

Dès accord du gouvernement, l'accès aux commerces et restaurants situés au sommet sera possible. La brasserie Le Vendran (côté Bédoin) restera accessible aux véhicules légers devant s'y rendre, ainsi qu'aux bus sous réserve d'une information préalable des gérants de ce restaurant, joignable au 04 90 60 29 25.

Écrit par le 23 juillet 2024

Les accès aux versants nord et sud du Ventoux seront signalés par des panneaux spécifiques depuis les principaux axes routiers (Carpentras, Sault, Bédoin, Malaucène), avec mention des restrictions d'accès à partir du Mont Serein et du Chalet Reynard.

Quant aux organisateurs de manifestations sportives dédiées au Mont Ventoux, ils sont invités à prendre contact avec le Conseil départemental ou la Sous-Préfecture de Carpentras.

[Voir l'intégralité de l'avant-projet ICI](#)

Les parcs régionaux veulent un accès raisonnable aux espaces naturels

Ecrit par le 23 juillet 2024



Alors que la première phase de déconfinement débute, le réseau des parcs naturels régionaux appelle à la vigilance et à la responsabilité collective de tous. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte neuf parcs naturels régionaux (Luberon, Camargue, Mont-Ventoux, Alpilles, Baronnies provençales, Sainte-Baume, Préalpes d'Azur, Verdon et Queyras), réputés pour leur beauté paysagère, leur diversité et leur cadre de vie. Aussi, il est demandé à tous de respecter un certain nombre de recommandations listées ci-dessous :

- Respecter la propriété de l'endroit, la plupart des espaces naturels n'étant pas des espaces publics mais des espaces privés où le passage est toléré.
- Rester discret pour ne pas effrayer la faune particulièrement sensible au dérangement en cette période de l'année et après plusieurs mois d'absence de présence humaine.
- Tenir son chien en laisse. Attention, les chiens sont interdits dans les réserves naturelles et certains autres sites soumis à réglementation spécifique, je me renseigne avant de partir.
- Se promener uniquement sur les sentiers balisés afin de protéger les espaces naturels en limitant le piétinement de la flore et le dérangement de la faune en pleine période de reproduction.
- Respecter le travail des bergers et la présence des troupeaux, en les contournant largement.

Ecrit par le 23 juillet 2024

- Veiller à laisser en l'état les espaces visités c'est-à-dire repartir avec ses déchets et ne pas ramasser de fleurs ou de plantes, ni minéraux ou fossiles.
- Penser à s'équiper d'une tenue et de chaussures adaptées et prendre de l'eau avec soi (dans une gourde). Vérifier la météo.
- Respecter les gestes barrières pour limiter la propagation du Covid-19.

Pour rappel, à partir du 1er juin les espaces naturels entrent en période de 'risque incendie'. Il ne faudra donc pas oublier de se renseigner avant de partir sur le niveau de risque et l'autorisation d'accès aux massifs.